

Assemblée communale

Lundi 18 décembre 2023



Bulletin d'informations communales

Numéro 72

Assemblée communale

du

Lundi 18 décembre 2023

Salle du Devin

20h00

Bulletin d'informations communales

Numéro 72



Commune de Gletterens

Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Gletterens sont convoqués en Assemblée communale

**le lundi 18 décembre 2023 à 20h00
à la salle polyvalente du Devin**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 06.06.2023**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 72, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch
- 2. Information sur les augmentations des taux d'impôts imposés par le Conseil d'Etat et effectifs à partir du 1^{er} janvier 2024**
 - 2.1. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
 - 2.2. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
 - 2.3. Augmentation du taux de contribution immobilière de 2,00‰ à 2,5‰ de la valeur fiscale des immeubles
- 3. Demande de délégation de compétence en faveur du Conseil communal pour la vente du terrain art. 683 RF Gletterens**
 - 3.1. Préavis de la commission financière
 - 3.2. Vote de la demande de délégation pour la vente du terrain Art. 683 RF Gletterens
- 4. Présentation du plan financier 2024 – 2028**
- 5. Présentation générale des budgets de résultat et des investissements**
- 6. Budget 2024**
 - 6.1. Présentation du budget de résultat
 - 6.1.1. Préavis de la commission financière
 - 6.1.2. Vote du budget de résultat
- 7. Élection d'un membre à la commission financière**
- 8. Divers**

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales n° 72 et le budget 2024, sur le site www.gletterens.ch en fichiers informatisés ou à l'administration communale en version papier.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 06.06.2023



¶ PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 06.06.2023 ¶

¶
Présidence° → : → M. Nicolas Savoy, Syndic ¶

¶
Présents → : → 133 personnes ¶
Dont ont le droit de vote → : → 120 personnes (majorité à 61) ¶

¶
Excusés → : → Mme Valérie Schwarz, M. Giovanni De Marcellis,
M.° Michel Descombes, Mme Carine
Descombes, M.° Xavier Leipzig, Mme Madeleine
Thévenaz et Mme Germaine Savoy ¶

¶
Scrutateurs° → : → MM. Alexandre Bourquin, Sébastien Déjardin,
Philippe Tornare, Joël Baeriswyl ¶

¶
Mode de convocation° → : → - → insertion dans la feuille officielle n° 21 ¶
→ → → → du 26 mai 2023 ¶
→ → → → affichage au pilier public ¶
→ → → → convocation par tout ménage ¶
→ → → → sur le site Internet www.gletterens.ch ¶

¶
Prise du procès-verbal → : → Chantal Moret, secrétaire communale adjointe ¶

¶
***** ¶

Tractanda ¶

¶ 1. → Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16.02.2023 ¶

- → Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 71, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch ¶

¶ 2. → Présentation des statuts de l'EBBV (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully) (EBBV) ¶

- 2.1 → Rapport de la commission financière sur les statuts de l'EBBV ¶
- 2.2 → Approbation des statuts de l'EBBV ¶

¶ 3. → Comptes de fonctionnement et d'investissements 2022 ¶

- 3.1 → Présentation des comptes de fonctionnement 2022 ¶
- 3.2 → Rapport de la commission financière ¶
- 3.3 → Présentation des comptes d'investissements 2022 ¶
- 3.4 → Rapport de la commission financière ¶
- 3.5 → Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2022 ¶

¶
Des personnes étant venues et parties en cours d'Assemblée, le nombre de votants sera indiqué au début de chaque point. ¶

4. Budget de fonctionnements 2023

- 4.1 Présentation du budget de fonctionnement 2023
- 4.2 Rapport de la commission financière

5. Approbation de l'augmentation de l'impôt communal de 58,9 à 68,9

6. Approbation du budget de fonctionnement 2023

7. Présentation du plan financier 2023-2027

8. Divers

A 19h15, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a 13 invités dans l'Assemblée dont M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye, M. Gilles Ballaman, du Service des Communes, M. Alexandre Sottaz, de l'organe de révision, Mme Karine Vuilliemin, du bureau RWB, Mme Rouleau de La Liberté, M. Volery du Journal Le Républicain et M. Fritz Schenk, Président du Caravaning.

M. le Syndic informe que le point 3.2 du Tractanda est modifié, le rapport de l'organe de révision sera également lu avec celui de la commission financière.

M. le Préfet fait un discours et présente M. Ballaman du Service des Communes et M. Sottaz, de la fiduciaire Fiducor, organe de révision.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16.02.2023

120 personnes – majorité à 61

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 71, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch

Une citoyenne relève des erreurs de conjugaison et diverses erreurs de syntaxe dans certaines phrases.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 février 2023 est approuvé avec 64 voix pour, 7 contre et 49 abstentions.

2. Présentation des statuts de l'EBBV (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV))

123 personnes – majorité à 62

Mme Karine Vuilliemin, du bureau RWB nous présente le projet technique et les statuts afin de pouvoir créer l'association intercommunale des eaux usées de la Région Basse-Broye / Vully (EBBV). Selon la réglementation fédérale, les micropolluants doivent être traités. Actuellement, une taxe de Fr. 9.00 est perçue par habitants.

Le traitement de l'azote sera certainement obligatoire d'ici quelques années.

Une STEP doit être renouvelée après 33 ans. Celle de Gletterens et Delley-Portalban a déjà 25 ans.

Le site AGRICO à St-Aubin a été choisi pour la nouvelle STEP car son emplacement est centré.

Les coûts d'investissement sont de 65 millions de francs. Il y a 4,6 millions de subventions. Le montant total pour les communes sera de 51 millions, hors taxes. Les eaux des industries du site seront traitées par la nouvelle STEP.

Questions :

Une citoyenne souhaite savoir le problème lié à l'azote.

Mme Vuilliemin lui répond que c'est effectivement l'azote qui est rejeté dans le lac qui pose problème. L'azote supprime l'oxygène et favorise la prolifération des algues.

Une citoyenne demande si à l'article 28, alinéa 2, lettre d, il s'agit bien d'investissements. Elle pense qu'il s'agit plutôt de charges.

Mme Vuilliemin répond que cela peut être un investissement qui serait effectué sans emprunt. Un montant important sera emprunté et petit à petit la dette sera atténuée. Au bout d'une vingtaine d'années, des remplacements de pièces devraient certainement être effectués.

Une citoyenne demande si selon l'article 35, les réserves réduisent le capital social.

M. Ballaman répond que de manière générique il s'agit d'investissements. Les associations ne font pas de réserves ; les communes sont chargées d'en faire.

Une citoyenne demande si selon l'article 45, des pénalités seront demandées si trop d'eau claires sont déversées dans le collecteur ou si des travaux seront faits avant, car il y a des parcelles qui ne sont pas en séparatif.

M. Bongard répond que des contrôles sont effectués actuellement dans les villages de Delley-Portalban et Gletterens.

Une citoyenne demande pourquoi l'article 47 alinéa 2, ne concerne que l'AIEE. Sommes-nous un cas spécial ?

Mme Vuilliemin répond qu'actuellement l'AIEE est la seule association intercommunale, raison pour laquelle, elle a un alinéa spécial.

Une citoyenne souhaite savoir où en est le nouveau règlement sur l'épuration.

M. Bongard dit qu'il espère pouvoir le présenter cet automne et que la société RWB a été mandatée par la Commune pour avancer avec ce règlement.

Un citoyen constate qu'il y a une diminution de 30 % sur les chiffres présentés. Une baisse des coûts pour la commune est-elle prévue ?

Mme Vuilliemin répond que les taxes ne couvrent pas les charges d'exploitation. La régionalisation permet de diminuer les charges mais il y a plus de subvention. A Gletterens, il y aura une légère hausse car les charges d'exploitation actuelles ne couvrent pas le poste.

Un citoyen souhaite savoir si un habitant de Faoug paiera les mêmes coûts qu'un habitant de Gletterens.

Mme Vuilliemin répond que sur la base oui, mais si à Faoug il y a plus d'eau claire à la STEP, un habitant de Faoug paiera plus cher. Les coûts tiendront également compte du réseau déjà existant.

Un citoyen souhaite savoir si l'avantage est de CHF 107'000.- pour Gletterens.

Mme Vuilliemin dit que le statu quo a été calculé sur les prix actuels. Il y a les frais financiers et la valeur qui sont comptés. Si les ouvrages sont amortis, il n'y a pas plus de charges.

Une citoyenne demande si la nouvelle STEP sera plus solide que l'ancienne, vu que l'amortissement doit être fait sur 30 ans.

Mme Vuilliemin dit qu'actuellement tout est amorti. La loi sur les communes veut que les amortissements soient faits sur 33 ans.

2.1 Rapport de la commission financière sur les statuts de l'EBBV

M. Gaëtan Schwarz lit le rapport de la Commission financière.

2.2 Approbation des statuts de l'EBBV

Les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Région Basse-Broye / Vully (EBBV) sont approuvés avec 110 voix pour et 13 abstentions.

3. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2022

3.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2022

M. Savoy explique les différents points mentionnés dans le bulletin d'informations communales no 71 pour les postes où il y a des variations importantes.

Questions / Remarques :

Un citoyen dit que le programme MCH2 est compliqué. Il dit avoir comparé les comptes avec la Commune de Delley-Portalban. Il ne comprend pas pourquoi le port a été mis en patrimoine administratif, alors que Delley-Portalban l'a mis

en patrimoine financier. Si on modifiait, on aurait un bénéfice de CHF 50'000.-. Il aimerait également savoir où on en est avec les débiteurs. Il précise que pour l'année 2022, les facteurs correctifs ont été calculés faux sur sa facture pour les taxes de base pour l'eau et l'épuration. Il souhaite savoir si les factures non envoyées le seront. Il précise que si, en tant qu'entrepreneur, on ne fait pas de facturation, on fait faillite.

Mme Bornand dit que pour le Port, il a été mis en patrimoine administratif, que c'est une décision du Conseil communal. De ce fait, il y a des amortissements. En revanche, les rénovations concernant le port pourront être mis en investissement et non en charges dans le fonctionnement.

Elle ajoute que les charges comptables extraordinaires sont liées à la vente de l'Eglise.

Mme Bornand précise que les factures d'eau ont presque toutes été envoyées concernant l'année 2022. Il reste quelque cinquante factures à faire sur huit cents ; concernant les contributions immobilières, il y a une vingtaine de factures en suspens pour des raisons de changements de propriétaire. Toutes les autres factures ont été établies.

Un citoyen dit qu'il a repris une entreprise en 2016 et que depuis 2019, toutes les factures d'eau sont fausses. Il ajoute que l'épuration ne peut pas être en manque d'argent vu les nouvelles constructions.

Mme Bornand dit que toutes les factures seront corrigées et établies.

Un citoyen dit qu'il a reçu une facture pour la place de parc à la Capitainerie en novembre alors qu'il aurait dû la recevoir en mai et qu'une erreur a été faite. Elle a été rectifiée et le paiement a été effectué en 2023. Il ajoute qu'une réserve a été faite par l'organe de révision concernant le système de contrôle interne et que cela est dommageable.

Mme Bornand répond qu'en plus du changement informatique et le passage à MCH2, il y a eu un changement de personnel, ce qui a engendré des retards.

Une citoyenne constate que sur les comptes 2022, les déficits prévus ont plus que doublés. Elle ajoute que le budget est problématique. Les amortissements, hors budget, sont de CHF 195'000.- pour l'église. En 2021, elle avait déjà proposé d'effectuer des amortissements pour 2020, ce qui n'a pas été fait. Elle ajoute qu'en étudiant les comptes par nature, elle constate que les charges salariales sont dépassées de CHF 118'000.- par rapport au budget.

Mme Bornand dit que les salaires ont été repris par rapport à MCH1. Le budget des salaires n'est pas correct, il y a CHF 30'000.- d'augmentation par rapport au budget. Il n'y a pas plus de personnel.

Une citoyenne pense que la formation du personnel sur le nouveau logiciel communal devrait être comptabilisée dans le compte d'investissement et non dans celui du fonctionnement, vu qu'il est déjà en dépassement de CHF 15'000.-.

Elle ajoute que le clou du spectacle sont les recettes d'impôts qui sont plus basses que l'année 2021, et que le budget. Elle se demande si des contribuables ont été oubliés.

Mme Bornand répond qu'effectivement les impôts ont été budgétisés trop haut. Il y a eu moins de rentrées que prévu.

Une citoyenne se demande s'il est possible qu'il y ait CHF 180'000.- d'impôts en moins.

M. Savoy dit que les informations ont été reprises du service cantonale des contributions. Il y a quelques années, vous nous avez reproché d'être trop frileux en ne mettant pas les rentrées d'impôts assez conséquentes.

Une citoyenne ne comprend pas que le compte de bilan 10120.00 « débiteurs impôts » soit en négatif pour CHF 1'651'938.45. Elle se demande si la Commune doit ce montant à ses citoyens. Elle ajoute ne pas être satisfaite de la réponse reçue l'an dernier et ne comprend pas ce qui a été noté au procès-verbal.

Mme Bornand répond que le compte « débiteurs impôts » comprend les acomptes payés d'impôts qui ne sont pas encore facturés définitivement suite aux avis de taxation qui sont reçus du canton.

M. Sottaz répond qu'un poste négatif ne devrait normalement pas être à l'actif. Lorsque les acomptes d'impôts sont envoyés, les avis de taxation ne sont pas encore connus. Actuellement, on doit séparer les acomptes et les avis de taxation. Pour le compte « Débiteurs Impôts », les rentrées fiscales 2022 ne peuvent pas être connues.

Une citoyenne revient sur le fait qu'un compte débiteur ne peut pas être créditeur à l'actif. Les déductions devraient être en actif transitoire. Le poste devrait passer au passif.

M. Sottaz répond qu'il n'est pas possible d'avoir un actif transitoire. MCH2 est actif depuis le 1^{er} janvier 2022. Il rajoute que changer de place ce compte débiteur ne va pas modifier le résultat.

Un citoyen dit qu'il a deux ou trois remarques. Il constate qu'il y a eu plus de séances du Conseil communal, donc un dépassement. Il a pris les comptes de la Commune de Delley-Portalban. Pour le même compte, cette commune est à CHF 49'000.-. Il ajoute que le Conseil communal a un devoir

d'exemplarité. Il a repris les tarifs depuis 1992 et a constaté que la rétribution a augmenté en 2021. La rétribution du Syndic est passée de CHF 8'000.- à CHF 10'000.- et celle des Conseillers communaux de CHF 3'500.- à 4'500.-. De plus, le tarif horaire est passé de CHF 25.- à CHF 40.-, soit une augmentation de 60 %.

M. Savoy dit que selon les chiffres transmis par l'administration communale de Delley-Portalban, les vacations pour les sept conseillers communaux se montent à CHF 110'000.- et non pas à CHF 49'000.-.

Les vacations des conseillers n'ont pas été modifiées depuis des années et qu'elles s'élèvent à CHF 80.- par séance et que le tarif horaire qui a été augmenté à CHF 40.- concerne les commissions et non le Conseil communal. Il présente également les chiffres des vacations des autres communes broyardes et démontre que Gletterens est dans la moyenne.

Un citoyen demande si les montants sont nets ou bruts.

Mme Bornand répond que les conseillers communaux cotisent à l'AVS, le montant versé est net de charges sociales.

Un citoyen demande si les jetons des associations comme l'ASDPG et l'AIEE sont compris dans les montants de CHF 117'000.- et CHF 98'000.-.

M. Savoy répond que les vacations des associations sont payées directement par les associations et ne sont donc pas comprises dans ces montants.

Un citoyen ne comprend pas que nous sous-louons du matériel et du personnel à la commune d'à côté.

M. Savoy répond qu'une convention a été signée avec cette commune et grâce à cela, une personne a pu être engagée, permettant d'espacer les services de piquet et de diminuer les heures supplémentaires des employés de l'édilité.

Un citoyen dit que plusieurs propositions ont été faites lors de ces dernières assemblées et souhaite savoir quel est le garde-fou pour le budget et quel organisme peut signaler à la commune les erreurs de budgets. Est-ce l'organe de révision ou le service des communes ?

M. Ballaman répond que le service des communes n'a aucune compétence de savoir la valeur d'un bâtiment par exemple. Le service des communes intervient seulement afin de savoir si le budget est équilibré, donc que les charges soient couvertes par les recettes. Le budget est sous la responsabilité du Conseil communal, par exemple avec un coefficient d'impôt qui est adapté. Avant MCH2, il y avait une disposition dans la loi sur les communes qui indiquait que le budget ne pouvait pas être déficitaire de plus de 5 %. Cette disposition a disparu. Il ajoute que si elle dispose d'une fortune,

elle peut présenter exceptionnellement un budget déficitaire. Le service des communes intervient pour savoir si les amortissements faits par la commune sont correctement comptabilisés dans le budget et la comptabilité.

Un citoyen remercie M. Ballaman et ajoute qu'avec un budget déficitaire, en proposant une hausse d'impôts, la commune sera moins dépensière.

Un citoyen dit que la paroisse a payé le 40 % des CHF 195'000.- pour l'Eglise. Il ajoute que la paroisse a dû patienter plus d'une année avant de recevoir les factures.

M. Savoy répond que, manifestement, il fait une confusion entre la valeur au bilan de l'église et le budget d'investissement pour la rénovation de cette dernière. Le montant pour la rénovation est de CHF 260'000.- au lieu des CHF 220'000.- budgétisé. Cette plus-value est principalement due à des imprévus dans la toiture et sur le système de l'horloge. La dernière facture a été reçue en novembre 2022. Il y a eu un changement de Conseiller communal en charge des bâtiments, ce qui a retardé le décompte. M. Savoy précise que le Conseil a attendu la confirmation de la participation de CHF 17'000.- du Service des biens culturels.

Un citoyen constate que lors des trois dernières séances, une demande d'augmentation d'impôts a été constatée. Il constate également, qu'à la vue du plan financier, il est prévu des investissements, ce qui présage une nouvelle hausse d'impôts en 2027.

M. Savoy répond qu'effectivement les charges liées vont augmenter d'environ CHF 100'000.- avec la construction de deux nouveaux EMS, d'une valeur totale de 74 millions et que la Commune devra faire face à des investissements liés à ses infrastructures (bâtiments, routes, etc.).

M. Bongard dit que les autres conseillers ont également peur de ce qui va se passer à l'avenir.

Un citoyen demande pourquoi le port est dans le patrimoine administratif. Il précise qu'à la Commune de Delley-Portalban, le port est dans le patrimoine financier. Dans le budget, il s'agit d'une estimation de base, d'une interprétation. Avec trois écritures, en mettant CHF 330'000.- en patrimoine financier et non administratif, nous n'aurions plus de déficits, et plus besoin d'augmentation d'impôts.

Mme Bornand répond que si le port est en patrimoine administratif, les rénovations seraient dans le fonctionnement. Lors des dernières crues, le montant des réparations se monte à CHF 400'000.-. Cela serait du fonctionnement en plus.

Un citoyen demande pourquoi faire différemment selon les communes. MCH2 devait être une harmonisation, mais cela est toujours différent.

M. Ballaman explique la notion de patrimoine financier et administratif.

Patrimoine financier : bien acquis et non nécessaire au fonctionnement de la Commune (par ex. locatif = bâtiment qui génère un rendement et qui permet de maintenir le coefficient d'impôt bas). Le bien peut être vendu.

Patrimoine administratif : bien nécessaire pour assumer ses tâches. Toutes les charges obligatoires (écoles, routes, etc.).

Il précise que le choix de mettre le port dans le patrimoine administratif est assez judicieux. Le Conseil communal a la volonté de maintenir le bien pour elle. Il s'agit d'une volonté politique de le maintenir en administratif. Au niveau financier, il n'y aura pas de différences.

Un citoyen dit qu'on peut proposer un budget selon le sens qu'on veut lui donner. La proposition de revenir avec une augmentation de dix points sans faire d'autres propositions n'est pas correcte.

M. Savoy rappelle que le Conseil est venu proposer, lors de la deuxième Assemblée du budget, une version avec un impôt à 66,0 mais en supprimant les prestations communales. L'Assemblée a refusé ce dernier estimant qu'il ne fallait pas supprimer ces avantages. M. Savoy trouve que la remarque n'est pas correcte et qu'elle ne tient pas compte des efforts du Conseil.

Une citoyenne dit que maintenant il faut des propositions et se bouger.

3.2 Rapports de la commission financière et de l'organe de révision

M. le Syndic donne la parole à M. Gaëtan Schwarz, membre de la commission financière. M. Schwarz lit le rapport de l'organe de révision et celui de la commission financière qui donne un préavis favorable aux comptes de fonctionnement 2022 et invite les citoyens présents d'accepter les comptes de fonctionnement 2022 et remercie le Conseil communal pour les explications données lors de leur entretien.

M. le Syndic remercie M. Schwarz ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

3.3 Présentation des comptes d'investissements 2022

M. Savoy dit qu'il n'y a rien à présenter pour les travaux d'investissements.

3.4 Rapport de la commission financière

M. Savoy passe la parole à M. Gaëtan Schwarz qui lit le rapport de la commission financière. Cette dernière préavise favorablement les comptes d'investissements et propose à l'Assemblée d'accepter ces comptes.

M. Schwarz lit également le rapport de l'organe de révision qui recommande d'approuver les comptes 2022.

M. le Syndic remercie M. Schwarz ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

3.5 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2022

118 personnes – majorité à 60

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont refusés avec 27 voix pour, 52 contre et 39 abstentions.

4 Budget de fonctionnement 2023

M. Savoy, Syndic, explique que le législatif a refusé deux fois le budget. Vu les comptes 2022, le Conseil communal ne peut qu'augmenter les impôts. La facturation est à jour. C'est la 4^{ème} année que la commune est déficitaire, on est dans un déficit structurel. Ce que nous ne dépensons pas aujourd'hui, c'est la génération future qui le paiera. Il y a des infrastructures, notamment les routes à rénover.

Questions :

Un citoyen dit que les critiques sont constructives. Une augmentation d'impôt sera peut-être nécessaire une fois. La facturation, c'est la base. Une fois que cela sera réglé, on pourra discuter de l'augmentation d'impôts. Des excuses peuvent être trouvées.

Mme Bornand indique que toute la facturation est dans le budget.

Une citoyenne dit qu'elle ne revient pas sur ses remarques antérieures. Elle constate que les salaires communaux sont à CHF 461'000.-. Elle ajoute qu'un poste à 40 % a été remplacé par un poste à 80%. Lors du remplacement de Mme Gomonet, dans l'offre d'emploi, il est précisé qu'un diplôme de cadre en administration serait un plus, ce qui signifie un salaire plus élevé. Elle souligne également que Mme Bornand a déjà cette qualification et qu'il ne serait pas utile d'avoir deux personnes avec les mêmes spécificités.

M. Savoy précise que Mme Gomonet était engagée à 60% depuis le 01.01.2023. Donc, que l'augmentation pour la proposition d'un nouveau poste n'est que de 20%. Suite au problème budgétaire, la question de l'augmentation du poste a été posée à la Préfecture et au Service des commune qui ont confirmé que cette augmentation était envisageable.

Elle ajoute être choquée que la Commune soutienne les dépenses supplémentaires de l'AISDPG, car cela sera des charges supplémentaires pour la Commune.

M. Savoy lui précise que pour toutes les associations, les décisions sont prises par les délégués des communes membres. De ce fait, les communes reçoivent les coûts de fonctionnement et des investissements sous forme de participation annuelle et que c'est de facto des charges liées.

Un citoyen aimerait savoir la suite de la votation. Est-ce que le budget sera représenté jusqu'à la fin de l'année ?

M. Kilchoer, Préfet, répond que les comptes peuvent être présentés une deuxième fois et que s'ils ne sont pas à nouveau présentés, ils seront acceptés en force par le service des communes. Il ajoute que si le budget est à nouveau refusé, l'article 8 de la loi et de l'ordonnance, seront appliqués. Il ajoute que cela serait de la compétence du Conseil d'Etat de fixer un taux d'imposition.

Une citoyenne répond à Monsieur le Préfet que le budget fait autorisation de dépenses et qu'il faut budgéter au plus juste.

M. Kilchoer, Préfet répond que, concernant l'estimation des impôts, il y a toujours un retard par rapport à la réalité. Il ajoute que les charges devraient être un peu plus maîtrisées.

Une citoyenne demande si le budget 2023 est basé sur celui de 2022.

M. Savoy répond que le budget 2023 se base effectivement sur les dépenses 2022. Néanmoins, il peut y avoir quelques variations en fonction de divers travaux prévus en plus de l'entretien annuel (routes, bâtiments, eaux, etc.)

Une citoyenne dit que si des travaux sont à prévoir, il faudrait l'indiquer et mettre une ligne de plus au budget. Elle souhaiterait que les travaux prévus soient clairement expliqués dans le budget, avec des lignes supplémentaires afin que tous les citoyens puissent comprendre.

M. Savoy répond que tout est indiqué dans le bulletin d'informations communales et qu'il répond à toutes les questions lors de l'assemblée.

Une citoyenne souhaiterait des informations sur la charge des salaires communaux. Elle ajoute que la garde-port n'est plus là. A-t-elle été remplacée ? Sinon, il y a donc un salaire de moins.

M. Savoy répond qu'elle a été remplacée à l'interne.

Mme Bornand répond qu'il n'y a pas d'augmentation de salaire. Elle précise qu'il y a un poste de 20 % de plus à l'administration.

Un citoyen dit qu'il y a une augmentation de 20 % à l'administration et une diminution de 100% au port.

Un citoyen demande des précisions au sujet de la lettre du service des communes sur le fait que le budget doit être accepté, et qu'il n'est pas admis de repousser autant de fois.

M. Ballaman du Service des communes répond qu'on est au milieu de l'année 2023 et que la commune ne dispose d'aucun budget. Il y a des dépenses indispensables. Il ajoute que les prestations sociales ne sont pas possibles. Que les seules dépenses possibles sont les charges liées (écoles), les dépenses liées au canton, les contrats du personnel avec obligation de payer les salaires et les rémunérations du Conseil communal. Il ajoute, qu'aujourd'hui, il faudrait voter un budget. Il précise que si le coefficient d'impôt est refusé, l'Assemblée ne pourra pas se positionner sur un budget, mais c'est la direction des institutions qui établira ce budget, avec un équilibre nécessaire. Seules les prestations indispensables seront prises dans ce budget.

Une citoyenne remarque qu'on va dans le mur. Qu'on force la main aux citoyens avec une augmentation d'impôts. Il faudrait faire une augmentation moindre et faire un pas des deux côtés.

M. Savoy répète que lors de la deuxième assemblée, le Conseil communal et la commission financière ont proposé une augmentation d'impôt à 66.0 et que des prestations communales ont été coupées. Il ajoute, qu'effectivement, on tourne en rond. Au vu de l'évolution, une augmentation des impôts est nécessaire, qu'on ne peut pas continuer comme ceci.

Un citoyen dit qu'ils sont mis dos au mur. Si l'Assemblée s'était déroulée après six semaines, comme dit lors de la dernière assemblée, M. Ballaman n'aurait peut-être pas tenu les mêmes propos.

M. Savoy répond que la décision de faire l'Assemblée aujourd'hui a été prise communément avec le Conseil communal, la commission financière, le Préfet et le service des communes.

Une citoyenne dit qu'elle va faire un amendement afin d'augmenter la contribution immobilière à 2,5‰ au lieu de 2,0‰ et pas de hausse d'impôts.

M. Ballaman précise qu'il peut y avoir une proposition d'augmentation d'impôt moindre. Il ajoute que la Commission financière devrait se retrouver et décider si elle accepte.

Un citoyen demande s'il a bien compris que si le budget est refusé ce soir ; il y aura un budget avec seulement ce qui est nécessaire pour la Commune. Il ajoute que ça serait une bonne expérience.

Un citoyen propose un 3^{ème} amendement. Il demande de mettre le port dans le patrimoine financier et non administratif. De cette façon, il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt et même un bénéfice de CHF 50'000.-.

Un citoyen demande si c'est l'Etat qui décide du taux d'impôt, quelle est la probabilité que la hausse soit plus haute ?

M. Ballaman dit que si l'Etat doit intervenir, il nettoiera le budget de ce qui n'est pas nécessaire et fixerait les coefficients d'impôts afin que le budget soit équilibré. Il ajoute qu'il ne pense pas que les taux soient plus importants que ce qui est proposé aujourd'hui, mais qu'une analyse devra être effectuée.

Une citoyenne demande de voter le budget.

Une citoyenne dit qu'il faut décider maintenant. Qu'il faut d'autre proposition pour avancer.

M. Savoy dit que le problème de liquidités de la Commune ne changerait pas. Le compte de la Commune auprès du Canton est déficitaire de plus de CHF 700'000.-, que nous payons les intérêts, mais qu'il doit être considéré comme une dette.

4.2 Rapport de la commission financière

M. Schwarz, membre de la commission financière, lit le rapport de sa commission qui invite les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2023.

Monsieur le Syndic remercie la commission financière pour son travail.

Un citoyen relève que la proposition est de 10 points et 17% et non 68,9 %.

5 Approbation de l'augmentation de l'impôt communal de 58,9 à 68,9

118 personnes – majorité à 60

M. Schwarz, membre de la commission financière, lit le rapport qui invite les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter cette augmentation d'impôts qui aura le mérite d'équilibrer le budget communal.

L'augmentation de l'impôt communal est refusée avec 31 voix pour, 78 contre et 9 abstentions.

L'Assemblée est suspendue durant 10 minutes.

6 Approbation du budget de fonctionnement 2023 sans augmentation d'impôts

113 personnes – majorité à 57

Le budget, sans augmentation d'impôt, avec un déficit de CHF 336'000.- est proposé au vote.

Le budget, sans augmentation d'impôt est refusé avec 41 voix pour, 45 contre et 27 abstentions.

M. le Préfet informe l'Assemblée que le Conseil d'Etat va décider de la suite, vu que le budget est refusé. La Commune ne peut réaliser que les dépenses nécessaires. Le Conseil d'Etat décidera du coefficient d'impôt.

7 Présentation du plan financier 2023-2027

Le plan financier ne sera pas présenté vu le refus de l'augmentation de l'impôt communal.

8 Divers

M. Savoy informe que la parcelle RF 85, lieu-dit La Châtelaine est vendue. Les nouveaux propriétaires renoncent à la demande d'indemnités. Il a été décidé que la Commune ne poursuit pas le nouveau propriétaire pour les frais d'avocats. Les nouveaux propriétaires paient les frais de la commission d'expropriation.

Une citoyenne demande si la parcelle reste en zone agricole.

M. Savoy répond que les propriétaires sont en pourparlers pour changer l'affectation du bâtiment, mais la parcelle reste en zone agricole.

Une citoyenne demande pourquoi la Barclay's qui a initié la procédure n'est plus concernée.

M. Savoy répond que la procédure faisait partie intégrante de la vente et c'est le nouveau propriétaire qui devait la prolonger. Ce qui n'a pas été effectué suite à l'accord cité en sus.

M. Savoy informe que les passerelles du port ont été réparées pour des questions de sécurité. Le coût final devrait donc s'élever, en tenant compte de la participation de l'assurance de la Commune, à CHF 190'000.-, soit une économie de CHF 210'000.- sur le budget de départ.

Une citoyenne remercie la Commune pour la mise à disposition des documents concernant l'assemblée de l'AISDPG sur le site Internet. Elle trouve dommage qu'ils n'y soient plus.

Elle demande que les documents de l'AISDPG soient mis à disposition en permanence et qu'à chaque assemblée, un membre du Conseil communal informe sur ce qui se passe dans les associations intercommunales (AISDPG, AIEE, CSPI Agnens, etc.). Elle ajoute que les citoyens sont dépossédés du droit de regard.

M. Savoy répond que les assemblées des associations sont ouvertes au public et que les citoyennes et citoyens ont la possibilité d'assister à ces assemblées et qu'il n'y a pas de privation du droit de regard.

Une citoyenne remarque que la plage se dégrade. Les poubelles ont été déplacées contre les maisons bleues. Elle dit que les poubelles vont bientôt déborder et qu'il y aura des guêpes dans les maisons. Elle ajoute que vers l'arbre, il y a des mégots et du verre cassé.

M. Bongard dit qu'on pourrait également enlever les poubelles comme à Préverenges.

M. Dubey dit que l'incivilité est en augmentation. Le Conseil prend note de ces remarques.

Il ajoute que la pompe de refoulement des WC est tombée en panne, que les WC ont été fermés et un panneau « WC hors service » a été installé. Des individus ont forcé la porte et les ont quand même utilisés. Il ajoute que la zone se trouve dans une réserve naturelle et que les personnes doivent respecter les lieux.

Une citoyenne dit qu'avant la plage était passée à la herse tous les matins.

M. Dubey dit qu'il va regarder avec le garde-port. Il pense qu'il passe tous les jours.

Une citoyenne dit que la passerelle est plate. Il y a un socle pour les panneaux interdisant les chiens qui a été scié et les tiges métalliques dépassent, il faudrait les enlever. Elle ajoute que les panneaux d'interdiction pour les chiens ont été mis seulement ce week-end.

Une citoyenne dit qu'il y a des feux sur la plage. Elle demande si la Société Phoenix ne peut pas passer contrôler. Elle mentionne également que les roseaux grandissent et qu'il faudrait les couper.

M. Savoy répond que la Commune a signé une convention avec la Grande Cariçaie et qu'une rencontre est prévue dans les prochaines semaines pour faire le point de la situation avec la Grande Cariçaie.

Un citoyen demande si les PAL peuvent être mis sur le site de la commune. Il pose une question au Préfet concernant les mises à l'enquête non conformes, et si la Commune peut refuser des oppositions.

M. Kilchoer, Préfet, répond que la procédure doit être stoppée si la mise à l'enquête n'est pas conforme.

Le même citoyen dit qu'il y avait une dérogation côté route et côté haie, alors que c'est une forêt, et en plus la construction est sur un espace réservé pour les eaux. Il ajoute que sur 14 mètres, il n'y a pas de droit de construction. Une maison se trouvant sur l'espace réservé aux eaux, contrevient à l'article 101 ReLATEC. Il demande si le règlement sur l'urbanisme sert à quelque chose.

M. le Préfet répond qu'il faut examiner le dossier en détails et que cela ne peut pas être effectué lors d'une Assemblée.

M. le Syndic clôt l'Assemblée, il remercie les personnes présentes et leur souhaite un bon retour et un bel été. Il propose à l'Assemblée, faute de budget, d'aller se restaurer à ses frais au restaurant de la Croix Fédérale, récemment rouvert.

Fin de la séance à 22h35.

La Secrétaire : Chantal Moret

Le Syndic : Nicolas Savoy

2. Information sur les modifications des taux d'impôts imposés par le Conseil d'Etat et effectifs à partir du 1^{er} janvier 2024

- 2.1.1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
- 2.1.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
- 2.1.3. Modification du taux de contribution immobilière de 2,00‰ à 2,5‰ de la valeur fiscale des immeubles

Par arrêté du 7 novembre 2023, le Conseil d'État a contraint notre Commune à une augmentation, dès le 1^{er} janvier 2024, des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et les personnes morales de 58.9% à 68.9% de l'impôt cantonal de base, ainsi qu'à une augmentation du taux de la contribution immobilière de 2‰ à 2.50‰.

Cette décision est la conséquence notamment des trois refus successifs de l'Assemblée communale d'augmenter les impôts entre décembre 2022 et juin 2023. Le Conseil d'État a tenu compte du fait que, sur les dix exercices comptables précédents, huit étaient déficitaires. De plus, selon le projet de budget 2024 et le plan financier, les prochaines années s'annoncent également largement déficitaires sans hausse fiscale.

Les ressources fiscales supplémentaires nous permettront ainsi de nous acquitter de toutes les dépenses liées.

3. Demande de délégation de compétence en faveur du Conseil communal pour la vente du terrain art. 683 RF Gletterens

Le Conseil communal souhaite, en cas d'approbation de notre législatif, mettre en vente la parcelle n° 683 RF Gletterens.

Lors de l'Assemblée communale du 31 mai 2022, le Conseil communal avait présenté une proposition d'achat de cette parcelle pour un montant de CHF 500.- le m² ainsi que 6 places de parking à CHF 6'000.- l'unité.

L'éventuelle vente de cet objet permettrait d'équilibrer le budget 2024 et d'amortir le déficit 2023 qui était annoncé à hauteur de CHF 350'000.-.

Le montant envisagé pour cette vente est de minimum CHF 550.- le m². La grandeur de la parcelle est de 793m², elle est située dans la zone touristique dans le bas du Village (voir le plan ci-dessous).

Le montant de cette éventuelle vente serait de minimum CHF 436'150.-. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.



Compte tenu de l'état des finances communales, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale de valider cette délégation de compétences

4. Présentation du plan financier 2024 – 2028

Plan financier 2024 - 2028

Comptes de résultat par nature

Compte	Désignation	2024	2025	2026	2027	2028
3	Charges	-5 770 080.15	-5 720 920.74	-5 779 121.62	-5 838 071.68	-5 972 781.97
30	Charges de personnel	-723 856.00	-727 475.28	-731 112.66	-734 768.22	-738 442.08
31	Biens, services et marchandises	-864 027.00	-881 307.54	-898 933.69	-916 912.36	-935 250.61
33	Amortissements du patrimoine administratif	-540 467.00	-540 467.00	-540 467.00	-540 467.00	-540 467.00
34	Charges financières	-119 400.00	-121 191.00	-123 008.87	-124 854.00	-126 726.81
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-45 153.00	-61 469.00	-61 469.00	-61 469.00	-61 469.00
36	Charges de transfert	-3 477 177.15	-3 511 948.92	-3 547 068.41	-3 582 539.09	-3 693 364.49
4	Revenus	5 945 878.31	5 629 064.81	5 634 224.55	5 639 389.44	5 644 559.50
40	Revenus fiscaux	3 236 500.00	3 239 736.50	3 242 976.24	3 246 219.21	3 249 485.43
42	Taxes et redevances	887 900.00	1 000 000.00	1 001 000.00	1 002 001.00	1 003 003.00
44	Revenus financiers	1 352 150.00	920 000.00	920 920.00	921 840.92	922 762.76
46	Revenus de transferts	357 637.00	357 637.00	357 637.00	357 637.00	357 637.00
48	Revenus extraordinaires	111 691.31	111 691.31	111 691.31	111 691.31	111 691.31
	Résultat	175 798.16	-91 855.93	-144 897.08	-198 682.23	-328 222.46

Compte des investissements

Désignation	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Rénovation de routes et zone 30km/h		-260 000.00			-300 000.00	-560 000.00
Port - Rénovation et réfection passerelle		-230 000.00				-230 000.00
Construction nouvel hangar voirie			-1 500 000.00			-1 500 000.00
Rénovation bâtiment communal		-460 000.00				-460 000.00
Rénovation bâtiment Volg				-460 000.00		-460 000.00
Totaux	0.00	-950 000.00	-1 500 000.00	-460 000.00	-300 000.00	-3 210 000.00

5. Présentation générale des budgets de résultat et des investissements

Le Conseil communal vous présente un budget 2024 équilibré. Pour équilibrer ce dernier, nous tenons compte de la vente du terrain RF 683. Cette version se solde par un bénéfice de CHF 175'798.16. Il anticiperait les charges supplémentaires suivantes :

- L'augmentation des charges liées 2024 d'un montant d'environ CHF 245'000.-
- Des charges d'intérêts pour un montant de CHF 15'000.-
- Des réfections d'entretiens courant pour un montant de CHF 35'000.-
- L'équilibre du dicastère de l'épuration pour un montant de CHF 93'757.-

A noter également que nous avons optimisé nos rentrées fiscales en tenant compte des résultats provisoires pour l'année 2023. Cette optimisation étant très aléatoire puisqu'elle est liée aux différentes ventes, successions et impôts à la source.

Les augmentations de nos charges ne vont malheureusement pas aller vers une diminution des coûts pour notre Commune :

- La dernière votation concernant la construction de deux nouveaux EMS pour un montant de CHF 74'000'000.- impactera notre fonctionnement d'env. CHF 100'000.- dès 2028.
- La réfection de certains bâtiments du CO d'Estavayer-le-Lac doit également être envisagée, une étude de faisabilité a été votée par les membres de l'Association et devra être présentée pour l'Assemblée des budgets 2025.
- Nous devons également compter sur un agrandissement probable de nos bâtiments scolaires. Une pré-étude est en cours et un montant d'investissement sera proposé aux législatifs des communes du cercle scolaire en 2025 avec une éventuelle mise en fonction pour la rentrée 2026-2027.

Hormis ce qui précède, nous devons également concevoir que nos taxes concernant l'eau et l'épuration seront probablement en hausse avec les nouveaux règlements qui sont en consultation dans les différents services fédéraux et cantonaux. Ces augmentations de taxe vont anticiper la construction de la nouvelle station d'épuration régionale prévue à St- Aubin, mais elles serviront également à pérenniser et entretenir le réseau communal.

6. Budget 2024

6.1. Présentation du budget de résultat

0220/0290/3411/6150/7101/7201/7301/7710/8200/.3010.00 Salaire du personnel communal

Le traitement du personnel communal de la Commune est soumis au règlement du personnel de l'État de Fribourg. L'échelle salariale s'effectue en fonction de pallier et de classification. La Commune de Gletterens n'a pas depuis 2021 adapter ces derniers. Légalement et, selon le règlement cité en sus, ces ajustements doivent s'effectuer chaque année. Ce qui représente pour l'ensemble du personnel une augmentation d'environ 5 %.

1500.3613.00 Participation à l'ADIS Broye (Défense incendie/ anciennement CSPI d'Agnens)

Augmentation de 30 % (env. CHF 35'000.-) par rapport à ce qui avait été annoncé lors de la création de l'ADIS Broye. La Commune a voté contre ce budget à l'Assemblée des délégués de l'association, mais doit se soumettre à la majorité des votes.

2190.3612.00 Participation à l' AISDPG (Association intercommunale scolaire Delley-Portalban-Gletterens)

Augmentation d'environ CHF 45'000.-, principalement due à la mise en place d'une surveillance dans les transports scolaire, aux frais de chauffage, du nouveau matériel informatique et au renouvellement de la dette.

8500.3612.00 Participation à l'Association touristique régionale

Pour donner suite à la création de l'Association touristique de la Broye fribourgeoise et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le tourisme, toutes les communes broyardes participeront au budget de l'Association soit 33 %. Les communes à vocation touristique (Cheyres-Châbles, Estavayer-le-Lac, Gletterens et Delley Portalban) participeront à hauteur de 67 %. A relever également que la nouvelle entité encaissera les taxes de séjour et reversera 20 % à la Société de Développement Portalban Tourisme.

3411.3144.01. Entretien et rénovation des installations

Nous avons l'obligation de draguer et assainir le canal d'accès à la batellerie (CHF 30'000.-) et mettre en place un nouveau balisage pour des interdictions de navigation et une sécurisation de la baignade dans le périmètre de la plage (CHF 10'000.-).

7. Élection d'un membre à la commission financière

Suite à la démission de Madame Annie Dubey, nous devons compléter la commission financière.

8. Divers

Vacances de Noël

L'administration communale sera fermée du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

La déchetterie sera fermée du 24 décembre 2023 au 7 janvier 2024 avec une ouverture exceptionnelle le mercredi 3 janvier 2024 de 16h00 à 18h00.

*Le Conseil communal et le personnel de la
Commune de Gletterens vous souhaitent de joyeuses
fêtes de fin d'année et une heureuse année 2024.*

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	673,309.00	110,270.00	636,418.00	108,970.00	683,800.84	146,774.00
			563,039.00		527,448.00		537,026.84
01	Législatif et exécutif	113,900.00		113,900.00		125,872.90	
011	Législatif	11,200.00		11,200.00		8,859.70	
0110	Législatif	11,200.00		11,200.00		8,859.70	
0110.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	2,000.00		2,000.00		1,320.00	
0110.3000.10	Rémunération scrutateurs	500.00		500.00		425.00	
0110.3102.00	Imprimés et publications (Assemblées/Votations)	1,000.00		1,000.00		648.45	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	1,400.00		1,400.00		1,160.95	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	6,000.00		6,000.00		5,169.60	
0110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais (Boissons Assemblées)	300.00		300.00		135.70	
012	Exécutif	102,700.00		102,700.00		117,013.20	
0120	Exécutif	102,700.00		102,700.00		117,013.20	
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	85,000.00		85,000.00		98,210.00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	11,200.00		11,200.00		13,413.90	
0120.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	2,300.00		2,300.00		2,791.55	
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	2,000.00		2,000.00		430.00	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	2,000.00		2,000.00		2,105.30	
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation	200.00		200.00		62.45	
02	Services généraux	559,409.00	110,270.00	522,518.00	108,970.00	557,927.94	146,774.00
021	Administration des finances et des contributions	5,200.00	10,500.00	5,000.00	9,000.00	2,035.19	7,262.35
0210	Administration des finances et des contributions	5,200.00	10,500.00	5,000.00	9,000.00	2,035.19	7,262.35
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	2,000.00		2,000.00		1,481.14	
0210.3130.01	Frais de poursuites	3,000.00		3,000.00		554.05	
0210.3130.02	Frais TWINT	200.00					
0210.4130.00	Intérêts moratoires		4,500.00		3,000.00		2,831.10
0210.4499.00	Frais de rappel & Remb. frais de poursuites		6,000.00		6,000.00		4,431.25
022	Services généraux, autres	388,075.00	5,500.00	364,100.00	5,500.00	389,609.50	12,325.25

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		Comptes	
		Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Charges	2022 Produits
0220	Services généraux, autres	388,075.00	5,500.00	364,100.00	5,500.00	389,609.50	12,325.25
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	192,000.00		183,000.00		163,953.35	
0220.3040.00	Allocations d'employeurs pour enfants	4,200.00		4,000.00		5,400.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	11,550.00		11,000.00		11,014.20	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	22,900.00		21,800.00		20,050.80	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	3,255.00		3,100.00		2,995.70	
0220.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	4,750.00		4,500.00		4,502.40	
0220.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	2,520.00		2,400.00		2,338.20	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5,000.00		4,000.00		7,351.75	
0220.3099.00	Autres charges du personnel	3,000.00		3,000.00		3,519.45	
0220.3099.01	Frais de réception, souper de fin d'année, cadeaux	6,000.00		6,000.00		11,526.45	
0220.3100.00	Matériel de bureau	11,000.00		11,000.00		10,938.95	
0220.3102.00	Imprimés et publication	3,000.00		3,000.00		21,679.05	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	15,000.00		13,000.00		11,213.15	
0220.3113.00	Achat matériel informatique	2,000.00		800.00		316.00	
0220.3118.00	Acquisition et maintenance annuelle logiciels & licences	20,000.00		20,000.00		28,239.80	
0220.3130.00	Prestations et services de tiers	10,000.00		15,000.00		8,629.60	
0220.3130.01	Téléphones, Internet, affranchissements	12,000.00		10,000.00		11,744.40	
0220.3130.02	Cotisation aux associations	3,000.00		3,000.00		3,555.00	
0220.3132.00	Honoraires et frais d'avocats	6,000.00		6,000.00		8,169.95	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique (Assistance et Formation)	10,000.00		10,000.00		21,990.80	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	20,500.00		17,000.00		17,718.90	
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	400.00		500.00		318.90	
0220.3151.00	Entretien de machines et autres appareils	12,000.00		4,000.00		6,767.10	
0220.3162.00	Leasing & frais imprimantes/photocopieurs	5,000.00		5,000.00		3,434.25	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	3,000.00		3,000.00		2,241.35	
0220.4210.00	Emoluments administratifs		3,500.00		3,500.00		2,567.00
0220.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2,000.00		2,000.00		9,758.25
029	Immeubles administratifs	166,134.00	94,270.00	153,418.00	94,470.00	166,283.25	127,186.40
0290	Immeubles administratifs	166,134.00	94,270.00	153,418.00	94,470.00	166,283.25	127,186.40
0290.3010.00	Salaires du personnel communal	61,000.00		58,000.00		60,478.90	
0290.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	2,420.00		2,304.00		2,304.00	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	4,410.00		4,200.00		4,004.55	
0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	7,665.00		7,300.00		6,584.45	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'ass. accidents	1,680.00		1,600.00		1,501.80	
0290.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	1,750.00		1,750.00		1,637.15	
0290.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	945.00		900.00		850.20	
0290.3099.00	Indemnisation forfaitaire mensuelle (tél.)	960.00		960.00		960.00	
0290.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	4,000.00		4,000.00		3,804.40	
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	3,000.00		3,000.00		2,278.00	
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	26,000.00		23,000.00		23,223.30	
0290.3130.00	Prestations et services de tiers					10,000.00	
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses	6,000.00		6,000.00		5,754.15	
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	6,000.00		3,000.00		5,070.30	
0290.3144.01	Entretien des installations techniques	5,500.00		5,000.00		5,360.40	
0290.3160.00	Location	6,000.00		4,000.00		4,000.00	
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	26,404.00		26,404.00		26,406.25	
0290.3439.00	Frais de gérance	2,400.00		2,000.00		2,065.40	
0290.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		26,000.00		25,000.00		35,015.35
0290.4470.00	Location des terres communales		14,500.00		14,500.00		14,571.25
0290.4471.00	Location capitalainerie (apt de service)		9,600.00		9,600.00		9,600.00
0290.4472.01	Location Rest. Croix Fédérale		23,000.00		22,000.00		42,619.80
0290.4472.02	Location salles		800.00		3,000.00		5,010.00
0290.4472.03	Location salle "ancienne Poste"		9,600.00		9,600.00		9,600.00
0290.4472.04	Location club-house Tennis		3,000.00		3,000.00		3,000.00
0290.4472.05	Location local Village lacustre		500.00		500.00		500.00
0290.4479.00	Loyer de l'antenne Swisscom		7,000.00		7,000.00		7,000.00
0290.4660.20	Amortissement planifié Bâtiments communaux PA		270.00		270.00		270.00

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE						
		86,427.00	30,754.00	49,478.00	26,754.00	46,334.65	25,149.40
			55,673.00		22,724.00		21,185.25
15	Service du feu	81,796.00	30,754.00	45,048.00	26,754.00	42,097.80	25,149.40
150	Service du feu	81,796.00	30,754.00	45,048.00	26,754.00	42,097.80	25,149.40
1500	Service du feu communal	81,796.00	30,754.00	45,048.00	26,754.00	42,097.80	25,149.40
1500.3120.00	Electricité	1,200.00		800.00		947.85	
1500.3132.00	Prestations de tiers/bureau technique					918.75	
1500.3300.40	Amortissement planifié local du feu PA	2,848.00		2,848.00		2,848.50	
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts (interventions)	400.00		400.00		289.70	
1500.3612.00	Participation ADIS Broye (anc. CSPI Agnens)	77,348.00		41,000.00		37,093.00	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		30,000.00		26,000.00		24,394.55
1500.4660.40	Amortissement planifié subv. Ecab PA		754.00		754.00		754.85
16	Défense	4,631.00		4,430.00		4,236.85	
161	Défense militaire	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
1610	Défense militaire	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
162	Défense civile	3,631.00		3,430.00		3,236.85	
1620	Protection civile	3,631.00		3,430.00		3,236.85	
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	1,200.00		1,000.00		1,101.00	
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI	2,431.00		2,430.00		2,135.85	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
2	FORMATION	1,782,467.50	1,782,467.50	1,667,927.00	1,667,927.00	1,623,706.62	18,183.55
21	Scolarité obligatoire	1,606,315.00		1,505,980.00		1,466,582.17	18,183.55
211	Ecole primaire I (école enfantine)	90,273.00		85,028.00		83,364.70	
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	90,273.00		85,028.00		83,364.70	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	90,273.00		85,028.00		83,364.70	
212	Ecole primaire II	431,885.00		402,829.00		385,507.65	
2120	Ecole primaire II	431,885.00		402,829.00		385,507.65	
2120.3611.00	Part. aux dépenses cantonales écoles primaires	370,146.00		352,230.00		340,227.40	
2120.3612.00	Contribution communale, Serv.logo., psycho., psychomotricité	61,739.00		50,599.00		45,280.25	
213	Ecole du cycle d'orientation	472,756.00		451,408.00		430,396.85	18,183.55
2130	Ecole du cycle d'orientation	472,756.00		451,408.00		430,396.85	18,183.55
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	460,790.00		439,442.00		418,430.40	
2130.3660.20	Amortissements planifiés part. CO PA	11,966.00		11,966.00		11,966.45	
2130.4260.00	Remboursement de tiers - CO de la Broye						18,183.55
214	Ecoles de musique	6,606.00		6,500.00		6,436.30	
2140	Conservatoire	6,606.00		6,500.00		6,436.30	
2140.3611.00	Participation au Conservatoire & écoles de musique	6,606.00		6,500.00		6,436.30	
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	604,795.00		560,215.00		560,876.67	
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	604,795.00		560,215.00		560,876.67	
2190.3612.00	Participation à l'AISDPG	604,795.00		560,215.00		560,876.67	
22	Ecoles spécialisées	164,802.50		150,947.00		147,167.10	
220	Ecoles spécialisées	164,802.50		150,947.00		147,167.10	
2200	Ecoles spécialisées	164,802.50		150,947.00		147,167.10	
2200.3611.00	Part aux mesures pédo-thérapeutiques	8,277.50		7,292.00		7,470.95	
2200.3631.00	Part des communes aux institu.spécialisées, handicapés	156,025.00		143,155.00		139,532.35	
2200.3637.00	Part. diverses aux inst. spécialisés (sports)	500.00		500.00		163.80	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
23	Formation professionnelle initiale	11,350.00		11,000.00		9,957.35	
230	Formation professionnelle initiale	11,350.00		11,000.00		9,957.35	
2300	Formation professionnelle initiale	11,350.00		11,000.00		9,957.35	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	7,350.00		7,000.00		6,357.35	
2300.3637.00	Subvention - part. aux frais de transport - Bourses d'appr.	4,000.00		4,000.00		3,600.00	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	612,197.00	648,288.00	575,032.00	648,288.00	628,538.03	654,122.35
		36,091.00		73,256.00		25,584.32	
32	Culture, autres	23,300.00		22,800.00		20,476.65	
321	Bibliothèque et littérature	5,500.00		5,000.00		5,317.10	
3210	Bibliothèque publique	5,500.00		5,000.00		5,317.10	
3210.3632.00	Contribution à la bibliothèque intercommunale	5,500.00		5,000.00		5,317.10	
329	Culture, non mentionné ailleurs	17,800.00		17,800.00		15,159.55	
3290.3140.00	Entretien lieu de culte (église)					829.25	
3290.3170.00	Réceptions organisées par la Commune (Fête nationale, etc.)	6,000.00		6,000.00		8,880.30	
3290.3636.00	Subvention aux sociétés locales	11,000.00		11,000.00		4,650.00	
3290.3636.01	Subside à la Paroisse (repas des aînés)	800.00		800.00		800.00	
34	SPORT ET LOISIRS	588,897.00	648,288.00	552,232.00	648,288.00	608,061.38	654,122.35
341	Sport	569,697.00	648,288.00	528,032.00	648,288.00	594,785.38	644,122.35
3411	Port	569,697.00	648,288.00	528,032.00	648,288.00	594,785.38	644,122.35
3411.3010.00	Salaires du personnel communal	63,000.00		60,000.00		74,822.85	
3411.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	380.00		360.00		450.00	
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC & frais adm.	3,780.00		3,600.00		4,518.10	
3411.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	4,750.00		4,500.00		5,692.90	
3411.3053.00	Cotisations patronales - ass. accidents	1,510.00		1,400.00		1,693.95	
3411.3054.00	Cotisations patronales - Allocations familiales	1,575.00		1,500.00		1,847.10	
3411.3055.00	Cotisations patronales - Ass. maladie collective PG	800.00		770.00		958.75	
3411.3101.00	Achat de matériel	8,000.00		8,000.00		9,960.70	
3411.3111.00	Achat machines, appareils, véhicules	2,000.00		2,000.00		15,366.10	
3411.3120.00	Eau, énergie, combustible	10,000.00		8,000.00		8,094.10	
3411.3130.00	Frais administratifs (tél.)	1,800.00		1,800.00		1,735.20	
3411.3132.00	Honoraires de tiers / prestations de services	1,000.00		1,000.00		792.07	
3411.3137.00	Impôts et assurances	4,000.00		4,000.00		4,008.10	
3411.3137.01	TVA	21,000.00		21,000.00		23,469.51	
3411.3144.00	Frais d'entretien du port	40,000.00		4,000.00		27,353.35	
3411.3144.01	Entretien et rénovation des installations	6,000.00		6,000.00		10,612.10	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
3411.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	6,000.00		6,000.00		6,229.25	
3411.3160.00	Frais de location					2,820.95	
3411.3192.00	Taxes de concession (Etat)	62,000.00		62,000.00		62,627.50	
3411.3300.30	Amortissements planifiés Port	310,509.00		310,509.00		310,509.45	
3411.3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	18,168.00		18,168.00		18,168.65	
3411.3300.60	Amortissements planifiés Véhicules Port	1,925.00		1,925.00		1,925.95	
3411.3604.00	Paiement des taxes de séjour à l'UFT	1,500.00		1,500.00		1,128.75	
3411.4240.00	Vente Electricité		24,000.00		23,000.00		20,567.50
3411.4240.01	Taxe liste d'attente		3,000.00		4,000.00		4,750.00
3411.4250.00	Vente de matériel et services / mise à l'eau et sortie		6,500.00		6,500.00		6,174.15
3411.4260.00	Remboursement de tiers						3,923.90
3411.4290.00	TVA Port		46,000.00		46,000.00		45,498.20
3411.4419.00	Gains sur remboursement de droit de boucle		24,000.00		24,000.00		23,399.15
3411.4430.00	Location places d'amarrage		500,000.00		500,000.00		495,838.55
3411.4430.01	Location places d'hivernage et parking capitainerie		35,000.00		35,000.00		35,624.95
3411.4430.02	Location places visiteurs		7,000.00		7,000.00		5,929.20
3411.4604.00	Taxes de séjour		1,500.00		1,500.00		1,128.75
3411.4660.10	Amortissement planifié Port subvention Port PA		1,288.00		1,288.00		1,288.00
342	Loisirs	19,200.00		24,200.00		13,276.00	10,000.00
3420	Loisirs	17,200.00		22,200.00		13,276.00	10,000.00
3420.3100.00	Achat de matériel	1,000.00		1,000.00		275.70	
3420.3101.00	Carburants pour entretien parcs et zones de loisirs	700.00		700.00		148.00	
3420.3140.00	Entretien des parcs et zones de loisirs	9,000.00		14,000.00		8,141.20	
3420.3636.00	Animation 3e âge	6,000.00		6,000.00		4,511.10	
3420.3636.01	Subvention communale aux organisations sans but lucratif	500.00		500.00		200.00	
3420.4260.00	Remboursement de tiers						10,000.00
3421	Plage	2,000.00		2,000.00			
3421.3144.00	Entretien de la plage	2,000.00		2,000.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
4	SANTÉ	535,527.00	2,500.00	493,866.00	1,000.00	482,361.95	2,812.80
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	308,038.00	533,027.00	279,440.00	492,866.00	280,005.90	479,549.15
411	Hôpitaux	4,630.00		4,791.00		3,240.85	
4110	Hôpitaux	4,630.00		4,791.00		3,240.85	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	4,630.00		4,791.00		3,240.85	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	303,408.00		274,649.00		276,765.05	
4120	Établissement médico-social	303,408.00		274,649.00		276,765.05	
4120.3612.00	Participation homes médicalisés régionaux	86,226.00		81,022.00		92,191.95	
4120.3631.00	Participation subv. frais accompagnement personnes âgées	217,182.00		193,627.00		184,573.10	
42	Soins ambulatoires	224,989.00		213,426.00		199,543.25	
421	Soins ambulatoires	208,078.00		196,546.00		182,262.65	
4210	Soins ambulatoires	208,078.00		196,546.00		182,262.65	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	157,674.00		146,322.00		130,957.75	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	46,156.00		46,071.00		47,475.90	
4210.3612.02	Participation puériculture	4,248.00		4,153.00		3,829.00	
422	Services de sauvetage	16,911.00		16,880.00		17,280.60	
4220	Services de sauvetage	16,911.00		16,880.00		17,280.60	
4220.3612.00	Participation communales aux ambulances SMUR	16,911.00		16,880.00		17,280.60	
43	Prévention	2,500.00	2,500.00	1,000.00	1,000.00	2,812.80	2,812.80
433	Service médical des écoles	2,500.00	2,500.00	1,000.00	1,000.00	2,812.80	2,812.80
4330	Service médical des écoles	2,500.00	2,500.00	1,000.00	1,000.00	2,812.80	2,812.80
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	2,500.00		1,000.00		2,812.80	
4330.4260.00	Participation des parents		2,500.00		1,000.00		2,812.80

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	644,786.65	644,786.65	607,496.00	607,496.00	564,593.10	564,593.10
51	Maladie et accident	500.00		1,000.00		-3,678.80	
512	Réductions de primes	500.00		1,000.00		-3,678.80	
5120	Réductions de primes	500.00		1,000.00		-3,678.80	
5120.3611.00	Participation aux réductions de primes personnes indigentes	500.00		1,000.00		-3,678.80	
52	Invalidité	319,415.00		302,894.00		295,727.30	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	319,415.00		302,894.00		295,727.30	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	319,415.00		302,894.00		295,727.30	
5230.3631.00	Part. cantonale aux institu. spécialisée et aux handicapés	319,415.00		302,894.00		295,727.30	
54	Famille et jeunesse	116,932.65		112,639.00		97,337.90	
541	Allocations familiales (AF)	6,906.00		7,352.00		6,800.40	
5410	Allocations familiales (AF)	6,906.00		7,352.00		6,800.40	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	6,906.00		7,352.00		6,800.40	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	8,026.65		8,287.00		7,358.35	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	8,026.65		8,287.00		7,358.35	
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées	8,026.65		8,287.00		7,358.35	
545	Prestations aux familles	102,000.00		97,000.00		83,179.15	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	102,000.00		97,000.00		83,179.15	
5451.3612.00	Part. Ass. régionale petite enfance / les P'tits Pruneaux	85,000.00		83,000.00		82,210.15	
5451.3636.01	Subventions aux familles pour l'accueil extrafamilial	15,000.00		12,000.00		969.00	
5451.3636.02	Subventions écoles maternelles	2,000.00		2,000.00			
55	Chômage	20,683.00		18,598.00		18,581.00	
559	Chômage non mentionné ailleurs	20,683.00		18,598.00		18,581.00	
5590	Chômage non mentionné ailleurs	20,683.00		18,598.00		18,581.00	
5590.3631.00	Contrib. des communes Fonds cant. de l'emploi	20,683.00		18,598.00		18,581.00	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
57	Aide sociale et domaine de l'asile	187,256.00		172,365.00		156,625.70	
572	Aide matérielle	184,218.00		169,632.00		153,779.50	
5720	Aide matérielle	180,218.00		165,632.00		151,679.50	
5720.3611.00	Part LASoc, aide matérielle, mesures d'ins. MIS (La Tuile)					20,154.10	
5720.3611.01	Part LASoc, services sociaux	2,162.00		1,736.00		1,545.50	
5720.3612.00	Part Service social régional, aide matérielle et MIS	178,056.00		163,896.00		129,979.90	
5721	Aide matérielle à bien plaire	4,000.00		4,000.00		2,100.00	
5721.3637.00	Aide à des ménages privés	4,000.00		4,000.00		2,100.00	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	3,038.00		2,733.00		2,846.20	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	3,038.00		2,733.00		2,846.20	
5790.3170.00	Animation 3e âge	500.00		500.00		353.50	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	2,538.00		2,233.00		2,492.70	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	431,120.00	125,911.00	422,438.00	131,911.00	439,719.75	134,150.19
			305,209.00		290,527.00		305,569.56
61	Circulation routière	382,691.00	125,911.00	376,369.00	131,911.00	395,494.75	134,150.19
615	Routes communales	382,691.00	125,911.00	376,369.00	131,911.00	395,494.75	134,150.19
6150	Routes communales	364,691.00	47,911.00	363,369.00	44,911.00	370,407.30	47,896.95
	Salaires du personnel communal	101,850.00		97,000.00		115,757.35	
	Allocations d'employeur pour enfants	775.00		738.00		738.00	
	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	6,615.00		6,300.00		7,410.45	
	Cotisations patronales à la Caisse de pension	8,620.00		8,200.00		9,334.75	
	Cotisations patronales à l'ass. accidents	2,520.00		2,400.00		2,780.05	
	Cotisations patronales Allocations familiales	2,730.00		2,600.00		3,029.10	
	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1,500.00		1,350.00		1,572.15	
	Achat de carburant	9,000.00		8,500.00		9,083.75	
	Achat de sacs Robidog	2,000.00		1,500.00		2,290.05	
	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	1,000.00		3,000.00		705.50	
	Achat de matériel	8,000.00		8,000.00		7,923.10	
	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	2,000.00		1,500.00		1,569.75	
	Eclairage public	6,000.00		4,500.00		4,606.30	
	Assurance véhicules	4,500.00		4,500.00		4,262.65	
	Impôts sur les véhicules	4,000.00		4,000.00		3,833.95	
	Entretien des routes et de l'éclairage	25,000.00		25,000.00		16,766.80	
	Frais Service hivernal	2,000.00		2,000.00		1,439.95	
	Frais de véhicules et de machines	5,500.00		5,500.00		5,364.10	
	Frais de location - leasing	26,300.00		32,000.00		27,282.40	
	Frais de déplacements et autres frais	500.00		500.00		374.80	
	Amortissements planifiés routes	120,361.00		120,361.00		120,361.70	
	Amortissements planifiés Véhicules	12,218.00		12,218.00		12,218.00	
	Amort. planifiés Honoraires et études Incorporelles PA	11,702.00		11,702.00		11,702.65	
	Remboursements et participations de tiers	44,000.00	44,000.00		41,000.00		43,985.35
	Amortissement planifié Route Subvention - PA	3,125.00	3,125.00		3,125.00		3,125.00
	Amortissement planifié Subv. Eclairage public PA	786.00	786.00		786.00		786.60

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
6155	Parking	18,000.00	78,000.00	13,000.00	87,000.00	25,087.45	86,253.24
6155.3130.00	Frais de surveillance (zone touristique)	14,000.00		9,000.00		20,807.60	
6155.3144.00	Frais entretien parking & horodateurs	4,000.00		4,000.00		4,279.85	
6155.4250.00	Recettes horodateurs et abonnements		30,000.00		30,000.00		30,050.65
6155.4270.00	Amendes		20,000.00		29,000.00		28,777.59
6155.4430.00	Location places de parc (bas du village)		28,000.00		28,000.00		27,425.00
62	Transports publics	48,429.00		46,069.00		44,225.00	
621	Infrastructures de transports publics	9,137.00		7,971.00		9,149.00	
6210	Infrastructures de transports publics	9,137.00		7,971.00		9,149.00	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	9,137.00		7,971.00		9,149.00	
622	Trafic régional et agglomération	39,292.00		38,098.00		35,076.00	
6220	Trafic régional et agglomération	39,292.00		38,098.00		35,076.00	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	39,292.00		38,098.00		35,076.00	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	816,246.00	683,401.00	817,829.00	799,039.00	777,521.23	708,995.75
			132,845.00		18,790.00		68,525.48
71	Approvisionnement en eau	195,341.00	205,341.00	205,341.00	205,341.00	205,177.75	205,177.75
710	Approvisionnement en eau	195,341.00	205,341.00	205,341.00	205,341.00	205,177.75	205,177.75
7101	Approvisionnement communal en eau	195,341.00	205,341.00	205,341.00	205,341.00	205,177.75	205,177.75
	Salaires du personnel communal	12,600.00		12,000.00		13,993.05	
	Allocations d'employeur pour enfants	95.00		90.00		90.00	
	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	840.00		800.00		904.55	
	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1,160.00		1,100.00		1,139.20	
	Cotisations patronales à l'ass. accidents	320.00		300.00		338.85	
	Cotisations patronales Allocations familiales	340.00		330.00		369.60	
	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	210.00		200.00		191.05	
	Matériel d'exploitation et fournitures	5,500.00		5,500.00		5,751.20	
	Achats d'eau pour revente	80,000.00		80,000.00		77,018.25	
	Achat de compteurs	3,000.00		3,000.00		1,656.25	
	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	300.00		300.00		134.55	
	Frais d'analyse d'eau	1,600.00		1,500.00		1,551.75	
	TVA au taux forfaitaire	200.00		200.00		186.00	
	Entretien du réseau d'eau	25,000.00		35,000.00		44,821.20	
	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	18,052.00		18,052.00		18,052.70	
	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	971.00		971.00		971.20	
	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	45,153.00		45,998.00		38,008.35	
	Location des compteurs		22,000.00		22,000.00		19,573.55
	Taxes de base		43,000.00		43,000.00		41,666.90
	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		112,000.00		112,000.00		111,676.50
	Encaissement TVA		5,000.00		5,000.00		4,926.65
	Participation aux travaux		71.00		71.00		3,991.55
	Amorti., subv. d'invest.entrep.publ. portées au passif		23,270.00		23,270.00		71.80
	Amorti. Planifié, subv. d'invest. ménages portées au passif						23,270.80
72	Traitement des eaux usées	354,161.00	260,404.00	346,042.00	346,042.00	307,616.18	245,215.75
720	Traitement des eaux usées	354,161.00	260,404.00	346,042.00	346,042.00	307,616.18	245,215.75

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
7201	Traitement communal des eaux usées	354,161.00	260,404.00	346,042.00	346,042.00	307,616.18	245,215.75
7201.3010.00	Salaires du personnel communal	5,500.00		5,000.00		5,597.20	
7201.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	40.00		36.00		36.00	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	370.00		350.00		360.10	
7201.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	470.00		450.00		455.20	
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'ass. accidents	160.00		150.00		134.70	
7201.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	195.00		180.00		147.85	
7201.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	80.00		80.00		77.75	
7201.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	2,000.00		2,000.00		515.65	
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	1,100.00		800.00		888.30	
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	6,200.00		6,200.00		6,105.23	
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	20,000.00		20,000.00		4,221.85	
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	9,071.00		9,071.00		9,072.00	
7201.3612.00	Participation aux frais de l'AIEE	308,975.00		301,725.00		280,004.35	
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		217,000.00		302,638.00		201,733.30
7201.4290.00	TVA Epuration		17,000.00		17,000.00		17,077.85
7201.4660.70	Amorti. des subv.d'invest. des ménages portées au passif		26,404.00		26,404.00		26,404.60
73	Gestion des déchets	196,297.00	200,000.00	187,972.00	200,000.00	194,161.25	240,124.50
730	Gestion des déchets	196,297.00	200,000.00	187,972.00	200,000.00	194,161.25	240,124.50
7301	Gestion communale des déchets	196,297.00	200,000.00	187,972.00	200,000.00	194,161.25	240,124.50
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	31,500.00		30,000.00		34,415.40	
7301.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	226.00		216.00		216.00	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	2,100.00		2,000.00		2,168.85	
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2,675.00		2,550.00		2,732.05	
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'ass. accidents	780.00		750.00		813.90	
7301.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	840.00		800.00		886.70	
7301.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	470.00		450.00		459.40	
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures	5,000.00		4,000.00		607.75	
7301.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	1,000.00		2,000.00		215.40	
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	6,000.00		4,500.00		4,972.65	
7301.3130.00	Frais de transport	55,000.00		50,000.00		55,465.00	
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets autres	50,000.00		50,000.00		50,458.43	
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets ménagers	25,000.00		25,000.00		22,600.67	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
7301.3137.00	TVA	6,000.00		6,000.00		6,723.30	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	3,000.00		3,000.00		4,996.80	
7301.3151.00	Frais d'entretien des stations de pesage	3,500.00		3,500.00		3,221.05	
7301.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	710.00		710.00		710.95	
7301.3300.60	Amortissements planifiés Biens meubles Déchetterie PA	2,496.00		2,496.00		2,496.95	
7301.4240.00	Taxe de base		80,000.00		80,000.00		154,177.65
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		80,000.00		80,000.00		44,705.00
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier		20,000.00		20,000.00		21,112.90
7301.4260.00	Remboursement de tiers						74.05
7301.4290.00	TVA Déchets		15,000.00		15,000.00		15,793.30
7301.4634.01	Péréquation aux frais de transports		5,000.00		5,000.00		4,261.60
74	Aménagements	708.00	2,656.00	708.00	2,656.00	708.80	2,656.75
741	Corrections de cours d'eau	708.00	2,656.00	708.00	2,656.00	708.80	2,656.75
7410	Corrections de cours d'eau	708.00	2,656.00	708.00	2,656.00	708.80	2,656.75
7410.3300.20	Amortissements Aménagement des cours d'eau PA			708.00		708.80	
7410.4660.10	Amortissement planifié Aménagement cours d'eau PA		2,656.00		2,656.00		2,656.75
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	6,700.00		6,700.00		7,877.05	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	6,700.00		6,700.00		7,877.05	
7690	Agenda 21 - Développement durable	6,700.00		6,700.00		7,877.05	
7690.3000.00	Vacations Commission développement durable	1,600.00		1,600.00		1,660.00	
7690.3190.00	Agenda 21 - Développement durable	3,500.00		3,500.00		4,593.95	
7690.3190.01	Cité de l'énergie	1,600.00		1,600.00		1,623.10	
77	Protection de l'environnement, autres	17,639.00		16,666.00		19,117.85	600.00
771	Cimetieres, crématatoires	17,639.00		16,666.00		19,117.85	600.00
7710	Cimetière communal	17,639.00		16,666.00		19,117.85	600.00
7710.3010.00	Salaires du personnel communal	9,950.00		9,500.00		11,194.50	
7710.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	80.00		72.00		72.00	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	690.00		650.00		723.15	
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	890.00		850.00		910.65	
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'ass. accidents	265.00		250.00		271.25	
7710.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	290.00		270.00		295.55	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
7710.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	150.00		150.00		153.50	
7710.3130.00	Frais de plaques et inscription					600.00	
7710.3140.00	Entretien du cimetière	1,000.00		600.00		573.10	
7710.3300.40	Amortissements planifiés cimetière PA	4,324.00		4,324.00		4,324.15	
7710.4260.00	Remboursement de tiers (frais plaques)						600.00
79	Aménagement du territoire	45,400.00	15,000.00	54,400.00	45,000.00	42,862.35	15,221.00
790	Aménagement du territoire	45,400.00	15,000.00	54,400.00	45,000.00	42,862.35	15,221.00
7900	Aménagement du territoire	45,400.00	15,000.00	54,400.00	45,000.00	42,862.35	15,221.00
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	400.00		400.00			
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes & bureau technique	40,000.00		50,000.00		36,700.40	
7900.3132.02	Frais permis de construire	5,000.00		4,000.00		6,161.95	
7900.4240.00	Autorisations permis de construire		15,000.00		15,000.00		15,221.00
7900.4260.00	Remboursement de tiers				30,000.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	67,373.00	24,400.00	55,234.00	24,400.00	51,853.20	23,898.20
			42,973.00		30,834.00		27,955.00
82	Sylviculture	22,860.00	24,400.00	23,134.00	24,400.00	12,625.95	23,898.20
820	Sylviculture	22,860.00	24,400.00	23,134.00	24,400.00	12,625.95	23,898.20
8200	Domaine forestier communal	22,860.00	24,400.00	23,134.00	24,400.00	12,625.95	23,898.20
	Salaires du personnel communal	7,450.00		7,100.00		8,395.85	
	Allocations d'employeur pour enfants	60.00		54.00		54.00	
	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	500.00		480.00		541.95	
	Cotisations patronales à la Caisse de pension	650.00		620.00		682.80	
	Cotisations patronales à l'ass. accidents	190.00		180.00		202.60	
	Cotisations patronales Allocations familiales	210.00		200.00		221.50	
	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. maladie	100.00		100.00		114.90	
	Achat de matériel	800.00		1,500.00		220.00	
	Achat sapins de Noël	1,400.00		1,400.00		1,240.85	
	Frais de débardage et transports	5,000.00		5,000.00		-5,730.00	
	Frais de réceptions et délégations					705.50	
	Participation au Groupement forestier	6,500.00		6,500.00		5,976.00	
	Vente de bois		8,000.00		8,000.00		9,235.00
	Vente sapins de Noël		1,400.00		1,400.00		1,110.00
	Remboursement de tiers		15,000.00		15,000.00		13,553.20
84	Tourisme	27,500.00		11,500.00		12,596.20	
840	Tourisme	27,500.00		11,500.00		12,596.20	
8400	Tourisme communal	27,500.00		11,500.00		12,596.20	
	Participation l'Association touristique régionale	16,000.00					
	Don Village Lacustre	10,000.00		10,000.00		10,000.00	
	Frais Village Lacustre	1,500.00		1,500.00		2,596.20	
85	Industrie, artisanat et commerce	17,013.00		20,600.00		26,631.05	
850	Industrie, artisanat et commerce	17,013.00		20,600.00		26,631.05	
8500	Promotion économique	17,013.00		20,600.00		26,631.05	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
8500.3612.00	Part. à l'Ass. régionale de prom. économ. (Coreb/Ascobroye)	17,013.00		20,600.00		26,631.05	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	120,627.00	4,320,354.31	107,500.00	3,364,345.31	350,443.62	3,934,786.75
		4,199,727.31		3,256,845.31		3,584,343.13	
91	Impôts	7,000.00	3,232,592.00	9,000.00	2,725,592.00	9,246.21	2,667,628.65
910	Impôts	7,000.00	3,232,592.00	9,000.00	2,725,592.00	9,246.21	2,667,628.65
9100	Impôts communaux ordinaires	7,000.00	2,356,592.00	9,000.00	2,004,592.00	9,246.21	1,870,632.50
9100.3137.00	Impôts et taxes					22.00	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives					6.46	
9100.3499.00	Escompte d'impôts					9,217.75	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu personnes physiques - année fiscale		1,950,000.00		1,667,000.00		1,604,260.10
9100.4000.10	Impôts sur le revenu pers. physiques, années précédentes						-85,432.35
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		80,000.00		51,300.00		59,375.90
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques - année fiscale		250,000.00		213,700.00		221,787.10
9100.4001.10	Impôts sur fortune pers. physiques, années précédentes						-21,929.80
9100.4002.00	Impôt à la source		50,000.00		50,000.00		30,545.90
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale		21,000.00		18,000.00		20,330.45
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice des pers. morales - années précédentes						34,588.55
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales - année fiscale		5,000.00		4,000.00		1,848.25
9100.4011.10	Impôt sur capital des personnes morales, années précédentes						1,185.40
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		592.00		592.00		4,073.00
9101	Impôts communaux spéciaux		876,000.00		721,000.00		796,996.15
9101.4021.00	Contribution immobilière		435,000.00		340,000.00		329,476.60
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		220,000.00		180,000.00		180,231.45
9101.4023.00	Impôt sur les mutations /centimes additionnels		200,000.00		180,000.00		182,658.65
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations		10,000.00		10,000.00		94,029.45
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		11,000.00		11,000.00		10,600.00
93	Péréquation financière intercommunale		206,850.00		188,249.00		203,108.00
930	Péréquation financière intercommunale		206,850.00		188,249.00		203,108.00
9300	Péréquation financière intercommunale		206,850.00		188,249.00		203,108.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		73,327.00		66,295.00		64,694.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		133,523.00		121,954.00		138,414.00

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
95	Part aux recettes sans affectation, autres	2,127.00	85,071.00	2,000.00	83,813.00	2,012.10	80,483.60
950	Part aux recettes sans affectation, autres	2,127.00	85,071.00	2,000.00	83,813.00	2,012.10	80,483.60
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	2,127.00	85,071.00	2,000.00	83,813.00	2,012.10	80,483.60
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur véhicules à moteur	2,127.00	85,071.00	2,000.00	83,813.00	2,012.10	80,483.60
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur						
96	Administration de la fortune et de la dette	111,500.00	684,150.00	96,500.00	255,000.00	84,116.52	245,573.85
961	Intérêts	80,000.00		65,000.00		64,713.77	32.50
9610	Intérêts	80,000.00		65,000.00		64,713.77	32.50
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	35,000.00		20,000.00		20,003.97	
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	45,000.00		45,000.00		44,709.80	32.50
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers						
963	Immeubles du patrimoine financier	31,500.00	684,150.00	31,500.00	255,000.00	19,402.75	245,541.35
9630	Immeubles du patrimoine financier	31,500.00	684,150.00	31,500.00	255,000.00	19,402.75	245,541.35
9630.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	1,500.00		1,500.00		1,323.20	
9630.3430.40	Entretien des bâtiments	15,000.00		15,000.00		5,541.30	
9630.3439.00	Eau, énergie, combustibles, élimination	10,000.00		10,000.00		7,329.75	
9630.3439.01	Frais de gérance	5,000.00		5,000.00		5,208.50	
9630.4411.00	Gain sur vente de terrain PF		436,150.00				
9630.4430.00	Location Droits de superficie		133,000.00		140,000.00		133,076.90
9630.4430.01	Location Bâtiment Rte des Grèves 18		60,000.00		60,000.00		58,884.45
9630.4430.02	Revenu locatif Bâtiment Ancienne Cure		55,000.00		55,000.00		53,580.00
990	Postes non ventilables		111,691.31		111,691.31	255,068.79	92,103.26
9900	Postes non ventilables		111,691.31		111,691.31	255,068.79	92,103.26
9900.3611.00	Provision pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg					55,636.44	
9900.3841.00	Charges comptables extraordinaires					199,432.35	
9900.4841.00	Gains comptables extraordinaire						-19.05
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		111,691.31		111,691.31		92,122.31
999	Clôture						645,889.39
9990	Clôture						645,889.39

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		Budget		2023		Comptes	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9990.9001.00	Excédent de charges								645,889.39

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
		5,770,080.15	5,945,878.31	5,433,218.00	5,104,707.31	5,648,872.99	5,648,872.99
	Excédent de revenu						
	Excédent de charge	175,798.16			328,510.69		
		5,945,878.31	5,945,878.31	5,433,218.00	5,433,218.00	5,648,872.99	5,648,872.99

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
3	CHARGES	5,770,080.15	5,770,080.15	5,433,218.00	5,433,218.00	5,648,872.99	5,648,872.99
30	Charges de personnel	723,856.00		693,840.00		749,190.90	
300	Autorités et commissions	89,500.00		89,500.00		101,615.00	
3000	Salaires, indemnités journ., jetons de présence autorités	89,500.00		89,500.00		101,615.00	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	484,850.00		461,600.00		488,608.45	
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	484,850.00		461,600.00		488,608.45	
304	Allocations	8,276.00		7,870.00		9,360.00	
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	8,276.00		7,870.00		9,360.00	
305	Cotisations patronales	124,270.00		118,910.00		125,819.80	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	42,055.00		40,580.00		45,059.80	
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	49,780.00		47,370.00		47,582.80	
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	10,680.00		10,130.00		10,732.80	
3054	Coti. patronales aux caisses compensation alloc. familiales	14,980.00		14,430.00		15,728.50	
3055	Coti.patronales aux ass.indemnités journalières (maladie)	6,775.00		6,400.00		6,715.90	
309	Autres charges de personnel	16,960.00		15,960.00		23,787.65	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	5,000.00		4,000.00		7,351.75	
3099	Autres charges de personnel	11,960.00		11,960.00		16,435.90	
31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	864,027.00		822,100.00		875,184.31	
310	Charges de matériel et de marchandises	135,900.00		134,600.00		145,505.95	
3100	Matériel de bureau	14,200.00		14,900.00		12,675.50	
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	37,700.00		35,700.00		33,484.70	
3102	Imprimés, publications	4,000.00		4,000.00		22,327.50	
3105	Denrées alimentaires	80,000.00		80,000.00		77,018.25	
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	55,000.00		54,800.00		67,913.30	
3110	Meubles et appareils de bureau	15,000.00		13,000.00		11,213.15	
3111	Machines, appareils, véhicules, outils	18,000.00		21,000.00		28,144.35	
3113	Matériel informatique	2,000.00		800.00		316.00	
3118	Immobilisations incorporelles	20,000.00		20,000.00		28,239.80	

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	2024		2023		Comptes	
		Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Charges	2022 Produits
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	53,800.00		44,400.00		45,537.80	
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	53,800.00		44,400.00		45,537.80	
313	Prestations de services et honoraires	321,927.00		320,100.00		344,662.10	
3130	Prestations de services de tiers	181,127.00		173,700.00		192,355.89	
3132	Honoraires conseillers externes, experts, etc.	58,000.00		67,000.00		57,912.72	
3133	Charges d'utilisation pour l'informatique	10,000.00		10,000.00		21,990.80	
3134	Primes d'assurances de choses	31,000.00		27,500.00		27,735.70	
3137	Impôts et taxes	41,800.00		41,900.00		44,666.99	
314	Réfection et entretien courants	153,500.00		128,600.00		128,736.15	
3140	Entretien des terrains	18,000.00		22,600.00		8,810.35	
3141	Entretien des routes / voies de communication	27,000.00		27,000.00		18,206.75	
3143	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	45,000.00		55,000.00		49,043.05	
3144	Entretien des bâtiments et immeubles	63,500.00		24,000.00		52,676.00	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	27,000.00		19,000.00		21,581.50	
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	27,000.00		19,000.00		21,581.50	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	37,300.00		41,000.00		37,537.60	
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	6,000.00		4,000.00		6,820.95	
3162	Mensualités de leasing opérationnel	31,300.00		37,000.00		30,716.65	
317	Dédommagements	12,300.00		12,300.00		14,796.45	
3170	Frais de déplacement et autres frais	12,300.00		12,300.00		14,796.45	
318	Réévaluations sur créances					6.46	
3181	Pertes sur créances effectives					6.46	
319	Diverses charges d'exploitation	67,300.00		67,300.00		68,907.00	
3190	Prestations en dommages et intérêts	5,100.00		5,100.00		6,217.05	
3192	Indemnisation de droits	62,000.00		62,000.00		62,627.50	
3199	Autres charges d'exploitation	200.00		200.00		62.45	
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	540,467.00		540,467.00		540,477.90	
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	527,794.00		527,794.00		527,804.05	
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	527,794.00		527,794.00		527,804.05	
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	12,673.00		12,673.00		12,673.85	

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	12,673.00		12,673.00		12,673.85	
34	Charges financières	119,400.00		106,000.00		94,076.47	
340	Charges d'intérêts	80,000.00		65,000.00		64,713.77	
3400	Intérêts passifs des engagements courants	35,000.00		20,000.00		20,003.97	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	45,000.00		45,000.00		44,709.80	
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	32,400.00		32,000.00		20,144.95	
3430	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	15,000.00		15,000.00		5,541.30	
3439	Autres charges des biens-fonds PF	17,400.00		17,000.00		14,603.65	
349	Diverses charges financières	7,000.00		9,000.00		9,217.75	
3499	Autres charges financières	7,000.00		9,000.00		9,217.75	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	45,153.00		45,998.00		38,008.35	
351	Attrib. fonds, financements spéciaux enregistrés, cap. propre	45,153.00		45,998.00		38,008.35	
3510	Attributions aux financements spéciaux du capital propre	45,153.00		45,998.00		38,008.35	
36	Charges de transfert	3,477,177.15		3,224,813.00		3,152,502.71	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	1,500.00		1,500.00		1,128.75	
3604	Parts de revenus destinés aux entreprises publiques	1,500.00		1,500.00		1,128.75	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	2,665,742.50		2,471,204.00		2,443,815.96	
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	543,811.50		515,279.00		570,574.99	
3612	Dédommagements aux communes et aux ass. intercommunales	2,121,931.00		1,955,925.00		1,873,240.97	
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	797,968.65		740,143.00		695,591.55	
3631	Subventions aux cantons et aux concordats	730,668.65		676,343.00		654,708.35	
3632	Subventions aux communes et aux associations intercommunales	5,500.00		5,000.00		5,317.10	
3635	Subventions aux entreprises privées	6,500.00		6,500.00		5,976.00	
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	46,800.00		43,800.00		23,726.30	
3637	Subventions aux ménages privés	8,500.00		8,500.00		5,863.80	
366	Amortissements, subventions d'investissements	11,966.00		11,966.00		11,966.45	
3660	Amortissements planifiés, subventions d'investissements	11,966.00		11,966.00		11,966.45	
38	Charges extraordinaires					199,432.35	
384	Charges financières extraordinaires					199,432.35	

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits

3841 Charges finan. comptables extrao., réévaluations extrao.

199,432.35

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
4	REVENUS	5,945,878.31	5,945,878.31	5,104,707.31	5,104,707.31	5,002,983.60	5,002,983.60
40	Revenus fiscaux	3,232,000.00	3,232,000.00	2,725,000.00	2,725,000.00	2,663,555.65	2,663,555.65
400	Impôts directs, personnes physiques	2,330,000.00	2,330,000.00	1,982,000.00	1,982,000.00	1,808,606.85	1,808,606.85
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2,030,000.00	2,030,000.00	1,718,300.00	1,718,300.00	1,578,203.65	1,578,203.65
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	250,000.00	250,000.00	213,700.00	213,700.00	199,857.30	199,857.30
4002	Impôts à la source, personnes physiques	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	30,545.90	30,545.90
401	Impôts directs, personnes morales	26,000.00	26,000.00	22,000.00	22,000.00	57,952.65	57,952.65
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales	21,000.00	21,000.00	18,000.00	18,000.00	54,919.00	54,919.00
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	5,000.00	5,000.00	4,000.00	4,000.00	3,033.65	3,033.65
402	Autres impôts directs	865,000.00	865,000.00	710,000.00	710,000.00	786,396.15	786,396.15
4021	Contribution immobilière	435,000.00	435,000.00	340,000.00	340,000.00	329,476.60	329,476.60
4022	Impôts sur les gains de fortune	220,000.00	220,000.00	180,000.00	180,000.00	180,231.45	180,231.45
4023	Droits de mutation et de timbre	200,000.00	200,000.00	180,000.00	180,000.00	182,658.65	182,658.65
4024	Impôts sur les successions et les donations	10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	94,029.45	94,029.45
403	Impôts sur la propriété et sur les charges	11,000.00	11,000.00	11,000.00	11,000.00	10,600.00	10,600.00
4033	Impôts sur les chiens	11,000.00	11,000.00	11,000.00	11,000.00	10,600.00	10,600.00
41	Patentes et concessions	4,500.00	4,500.00	3,000.00	3,000.00	2,831.10	2,831.10
413	Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	4,500.00	4,500.00	3,000.00	3,000.00	2,831.10	2,831.10
4130	Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	4,500.00	4,500.00	3,000.00	3,000.00	2,831.10	2,831.10
42	Taxes et redevances	887,900.00	887,900.00	1,003,038.00	1,003,038.00	958,695.69	958,695.69
420	Taxes de compensation	30,000.00	30,000.00	26,000.00	26,000.00	24,394.55	24,394.55
4200	Taxes de compensation	30,000.00	30,000.00	26,000.00	26,000.00	24,394.55	24,394.55
421	Emoluments pour actes administratifs	3,500.00	3,500.00	3,500.00	3,500.00	2,567.00	2,567.00
4210	Emoluments administratifs	3,500.00	3,500.00	3,500.00	3,500.00	2,567.00	2,567.00
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service	596,000.00	596,000.00	681,638.00	681,638.00	614,071.40	614,071.40
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	596,000.00	596,000.00	681,638.00	681,638.00	614,071.40	614,071.40

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
425	Recette sur ventes		65,900.00		65,900.00		67,682.70
4250	Ventes		65,900.00		65,900.00		67,682.70
426	Remboursements		89,500.00		114,000.00		137,906.45
4260	Remboursements et participations de tiers		89,500.00		114,000.00		137,906.45
427	Amendes		20,000.00		29,000.00		28,777.59
4270	Amendes		20,000.00		29,000.00		28,777.59
429	Autres taxes		83,000.00		83,000.00		83,296.00
4290	Autres taxes		83,000.00		83,000.00		83,296.00
44	Revenus financiers		1,352,150.00		924,200.00		930,123.00
440	Revenus des intérêts						32.50
4402	Intérêts des placements financiers						32.50
441	Gains réalisés sur PF		460,150.00		24,000.00		23,399.15
4411	Gains provenant des ventes d'immobilisations corporelles PF		436,150.00		24,000.00		23,399.15
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier						
443	Produit des Immeubles du PF		818,000.00		825,000.00		810,359.05
4430	Loyers et fermages, immeubles du PF		818,000.00		825,000.00		810,359.05
447	Revenus des immeubles PA		68,000.00		69,200.00		91,901.05
4470	Loyers et fermages, immeubles PA		14,500.00		14,500.00		14,571.25
4471	Paiements pour appartements de service PA		9,600.00		9,600.00		9,600.00
4472	Paiements pour utilisation d'immeubles PA		36,900.00		38,100.00		60,729.80
4479	Autres revenus d'immeubles PA		7,000.00		7,000.00		7,000.00
449	Autres revenus financiers		6,000.00		6,000.00		4,431.25
4499	Autres revenus financiers		6,000.00		6,000.00		4,431.25
46	Revenus de transferts		357,637.00		337,778.00		355,674.90
460	Parts à des revenus de tiers		86,571.00		85,313.00		85,603.90
4600	Parts aux revenus de la Confédération						3,991.55
4601	Parts aux revenus des cantons et des concordats		85,071.00		83,813.00		80,483.60
4604	Parts aux revenus des entreprises publiques		1,500.00		1,500.00		1,128.75
461	Dédommagements de collectivités publiques		592.00		592.00		4,073.00

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	2024		Budget		2023		Comptes	
		Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	Produits	Budget Charges	2023 Produits	2022 Charges	2022 Produits
4611	Dédommagements des cantons et des concordats		592.00			592.00			4,073.00
462	Péréquation financière intercommunale		206,850.00			188,249.00			203,108.00
4621	Péréquation financière intercomm. - instrument des besoins		73,327.00			66,295.00			64,694.00
4622	Péréquation financière intercomm., instrument des ressources		133,523.00			121,954.00			138,414.00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		5,000.00			5,000.00			4,261.60
4634	Subventions des entreprises publiques		5,000.00			5,000.00			4,261.60
466	Amortissement des subv. d'invest. portées au passif		58,624.00			58,624.00			58,628.40
4660	Amortissement planifié des subv.d'invest. portées au passif		58,624.00			58,624.00			58,628.40
48	Revenus extraordinaires		111,691.31			111,691.31			92,103.26
484	Revenus financiers extraordinaires								-19.05
4841	Revenus financiers comptables extrao., réévaluations extrao.								-19.05
489	Prélèvements sur le capital propre		111,691.31			111,691.31			92,122.31
4895	Prélév. sur réserve liée retraitement patrimoine admin. PA		111,691.31			111,691.31			92,122.31

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits

9 Comptes de clôture

9001 Excédent de charges 645,889.39

Budget compte de résultats par nature

Compte	Libellé	2024		2023		2022	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
		5,770,080.15	5,945,878.31	5,433,218.00	5,104,707.31	5,648,872.99	5,002,983.60
	Excédent de revenu		175,798.16				
	Excédent de charge				328,510.69		
	Excédent de charge					645,889.39	
		5,945,878.31	5,945,878.31	5,433,218.00	5,433,218.00	5,648,872.99	5,648,872.99